

Mme le maire suggère de rester à l'identique pour terminer le mandat. Pour rappel, au niveau de Mme le Maire, l'indemnité est calculée à 25.5% de l'indice brut terminal, et pour les adjoints 8.25% de l'indice brut terminal.

Antoine FERRIER demande si les indices précisés sont les mêmes qu'au début, Mme le maire confirme que c'est la même chose en effet.

Le conseil municipal vote sur le fait de rester à l'identique jusqu'à la fin du mandat : c'est approuvé à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir.

Angéline PUGEAUT et Patricia BOUDET reviennent dans la salle.

➤ **Réorganisation des commissions**

Mme le maire rappelle que Luc VARROT était membre de la commission finances, commission voirie/réseaux/bois cimetièrre, commission délégué commune forestière, commission appel d'offre. Il était également délégué titulaire eau potable/assainissement et délégué titulaire au Sydesl. Il assistait également en tant que suppléant au conseil communautaire de BLI.

Mme le maire nomme les différentes commissions afin de demander des volontaires :

- La commission finance : Mme le maire, Antoine FERRIER, Patrick PIGNON.

Angéline PUGEAUT se porte volontaire pour prendre la place de Luc VARROT.

- La commission voirie/réseaux/bois/cimetièrre : pour rappel, JOUSEAU Estelle pour le cimetièrre, PIGNON Patrick, FERRIER Antoine et BORGES Valérie.

Richard CROSET se porte volontaire pour prendre la place de Luc VARROT

- La commission déléguée commune forestière : Patrick PIGNON, Antoine FERRIER

Isabelle ROUSSE se porte volontaire pour prendre la place de Luc VARROT

- La commission appel d'offre : JOUSEAU Estelle, FERRIER Antoine, PIGNON Patrick sont titulaires – Pour les postes de suppléant, nous avons PUGEAUT Angéline et ROUSSE Isabelle. Luc VARROT occupait également un poste de suppléant.

Patricia BOUDET est volontaire pour prendre la place de Luc VARROT.

- Délégué titulaire eau potable/assainissement : Nous avons Richard CROSET et il y avait Luc VARROT.

Antoine FERRIER est volontaire pour prendre la place de Luc VARROT.

- Désignation d'un délégué titulaire au Sydesl : Nous avons deux titulaires à savoir PIGNON Patrick et VARROT Luc, et en tant que suppléant CROSET Richard.

Angéline PUGEAUT se renseigne sur la fréquence des réunions. Richard CROSET explique qu'il doit y en avoir trois par an. Angéline PUGEAUT est volontaire pour prendre la place de Luc VARROT.

- Un suppléant au conseil communautaire de BLI afin d'accompagner Mme le maire. Mme le maire précise que les réunions se déroulent systématiquement les mercredis soir.

Patricia BOUDET est volontaire pour prendre la place de Luc VARROT.

➤ **Révision des loyers communaux**

CROSET Richard et Estelle JOUSEAU quittent la salle, ayant un rapport avec le sujet.

Mme le maire explique que comme tous les ans, nous devons procéder à la revalorisation les loyers de la commune.

Mme le maire distribue une simulation qui a été préparée, afin de bien expliquer l'augmentation suivant l'indice de référence des loyers. Mme le maire précise vouloir suivre l'indice de référence des loyers pour les augmentations.

- Pour le loyer de Stéphane PROST avec l'augmentation il passerait de 366.34€ à 375.37€

Le conseil municipal vote pour l'augmentation :

5 Pour : Fabienne BUISSON, Patricia BOUDET, Antoine FERRIER, Patrick PIGNON et Isabelle ROUSSE

0 Contre

1 Abstention : Angéline PUGEAUT

- Pour le loyer de Valentin BORGES avec l'augmentation il passerait de 343.94€ à 352.42€

Le conseil municipal vote pour l'augmentation :

5 Pour : Fabienne BUISSON, Patricia BOUDET, Antoine FERRIER, Patrick PIGNON et Isabelle ROUSSE

0 Contre

1 Abstention : Angéline PUGEAUT

- Pour le loyer de l'ancienne école, il s'agit d'un logement non conventionné, mais pour autant, Madame le maire précise que l'indice de référence de loyers a toujours été appliqué, ce qui veut dire qu'il passerait de 458.67€ à 469.99€

Le conseil municipal vote pour l'augmentation :

5 Pour : Fabienne BUISSON, Patricia BOUDET, Antoine FERRIER, Patrick PIGNON et Isabelle ROUSSE

0 Contre

1 Abstention : Angéline PUGEAUT

- Pour la salle de billard de l'ancienne école, le loyer actuel est de 1500€. Mme le maire propose de ne pas augmenter ce loyer, Angéline PUGEAUT est du même avis.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents pour ne pas augmenter le loyer.

Richard CROSET et Estelle JOUSEAU reviennent dans la salle.

- **Révision des tarifs communaux (salles, tables, concession cimetière...)**

Mme le maire distribue le document récapitulatif des tarifs de location concernant la salle polyvalente la salle du stade, les tables et les concessions au cimetière.

Mme le maire rappelle les différents montants en précisant que tout avait été augmenté l'année dernière. Elle propose pour cette année de ne pas faire d'augmentation pour les locations de salle communale / salle du stade et auvent.

Concernant les concessions au cimetière, une augmentation avait été faite lors de l'acquisition du columbarium. Mme le maire propose de ne pas augmenter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir pour qu'aucune augmentation ne soit faite sur l'ensemble des tarifs.

- **Révision tarifs garderie périscolaire**

Il est à noter que Antoine FERRIER et Richard CROSET, concernés par le sujet, quittent la salle.

Actuellement les tarifs sont de 2€ par enfant pour le matin, 2.20€ par enfant pour l'après-midi uniquement et 3€ par enfant pour la journée.

Mme le maire suggère de conserver ces tarifs car c'est un service mis en place pour aider les parents. Angéline PUGEAUT trouve les tarifs corrects. Il en est de même pour les autres membres du conseil.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir de ne pas appliquer d'augmentation sur les tarifs actuels.

Antoine FERRIER et Richard CROSET reviennent dans la salle.

➤ **Révision « vente d'herbe »**

Mme le maire rappelle les différentes parcelles concernées par la vente d'herbe. Suite à la vente de la propriété de la ferme fine bouche, Mme Elodie DOS REIS est la nouvelle acquéreuse. Mme le maire explique que cette personne est d'accord pour louer les parcelles dans les mêmes conditions qu'Aurélien BLETON. Elle est au courant que pour la semaine du 15 août, le pré doit être libéré à cause du tir du feu d'artifice. Elle est d'accord.

L'indice des fermages a augmenté de 5.23% et Mme le maire suggère de suivre, comme toutes les années, cet indice.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir d'augmenter suivant l'indice des fermages.

➤ **Définir la durée d'amortissement concernant les documents d'urbanisme**

Mme le maire explique que la trésorerie a sollicité une délibération concernant la durée d'amortissements des documents d'urbanisme, à savoir la carte communale. Mme le maire suggère de partir sur une durée de 10 ans pour l'amortissement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir de partir sur une durée de 10 ans pour l'amortissement des documents d'urbanisme.

➤ **Mutuelle Prévoyance**

Mme le maire rappelle l'adhésion à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire. Elle rappelle également que nous avons proposé de souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95% du revenu net des agents. Ce dossier a été envoyé au comité social territorial et il est revenu favorable par procès-verbal du 26 novembre 2024. À la suite de ce procès-verbal, il nous est demandé de délibérer sur la participation employeur, qui ne peut être inférieure à 50%.

Richard CROSET et le pouvoir de Valérie BORGES ne votent pas, étant impliqué par le sujet.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents la participation employeur à 50%.

➤ **Mutuelle Santé**

Mme le maire rappelle l'adhésion à la convention de participation pour la couverture du risque santé et au contrat collectif à adhésion facultative. Ce dossier a été envoyé au comité social territorial et il est revenu favorable par procès-verbal du 26 novembre 2024. Suite à ce procès-verbal, il nous est demandé de délibérer pour la participation employeur, qui ne peut être inférieure à 15€.

Richard CROSET et le pouvoir de Valérie BORGES ne votent pas, étant impliqué par le sujet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents une participation employeur de 15€ par agent.

➤ **Assurance Statutaire**

Mme le maire explique que nous sommes actuellement au CIGAC. Le centre de gestion nous propose, comme il l'a fait pour les mutuelles, d'être mandaté pour rechercher la meilleure offre d'assurance statutaire. L'assurance statutaire est l'assurance qui, par exemple, est amenée à rembourser la commune en cas d'arrêt maladie d'un employé communal.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents pour mandater le centre de gestion.

➤ **Bresse Louhannaise Intercom' : renouvellement mise à disposition à titre individuel d'un agent administratif au poste de secrétaire de mairie dans le cadre de missions ponctuelles de remplacement**

Mme le maire explique que Bresse Louhannaise intercom' propose le renouvellement de la mise à disposition à titre individuel de Mme PERNIN Aurélie dans le cadre de mission ponctuelle de remplacement d'agent administratif au poste de secrétaire de mairie. A ce titre une convention d'une durée de trois ans, doit être signée entre la mairie et Bresse Louhannaise Intercom'.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents le renouvellement de la mise à disposition à titre individuel d'un agent administratif au poste de secrétaire de mairie dans le cadre de missions ponctuelles de remplacement.

➤ **Questions diverses.**

*** Mme le maire fixe la date des vœux du maire : le dimanche 05 janvier 2025 à 10h30 à la « salle Daniel PUTIN ». Rendez-vous à 09h pour les préparatifs. Antoine FERRIER précise qu'il ne viendra pas avant 09H30/10h car il travaille.

*** le secrétariat de mairie sera fermé du 20/12/24 au 03/01/2025 inclus.

*** Invitation inauguration du village de Noël à Louhans, le 18 décembre 2024 à 14h. Mme le maire se rendra à l'invitation.

*** Invitation à la cérémonie des vœux aux corps constitués qui se déroulera le lundi 06 janvier 2025 à 19h30 à Macon. Personne ne peut s'y rendre.

*** Invitation les Glorieuses le samedi 14 décembre 2024 à partir de 11h30 à la salle la Grenette à Louhans. S'agissant du jour de la distribution des colis, personne ne pourra s'y rendre.

*** Invitation du SDIS Pompiers de Saône et Loire à la cérémonie de St Barbe le samedi 14 décembre 2025 à 18h, à Cuiseaux. Angéline PUGEAUT s'y rendra.

*** Assemblée générale du Château De Reuille le mercredi 18 décembre 2024 à 15h à la salle de réunion du foyer la Source à Cuiseaux. Patricia BOUDET s'y rendra.

*** Devis réparation tracteur : un devis de chez M. DONGUY et de l'entreprise Mat Tech. Les devis sont différents. Il est mentionné que les devis sont trop différents, qu'il faudrait avoir des précisions sur les réparations car il manque certains détails. A peaufiner avec la commission matérielle car Mme le Maire souhaite que cette histoire de tracteur soit réglée au plus vite. Richard CROSET précise que s'il y a des risques, peut être prendre la décision de ne plus l'utiliser tant qu'il n'est pas réparé. Mme le maire va interdire l'utilisation du tracteur pour des mesures de sécurité.

Il est également précisé qu'il faudrait penser à changer l'élagieuse l'année prochaine. Il faudra prévoir des devis pour février.

*** Mise à disposition du compte rendu de l'assemblée générale 2024 du Sydesl qui a eu lieu le 30 octobre 2024 à St Germain du Bois.

*** Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du comité d'animation, Mme le Maire et Patricia BOUDET étaient présentes à cette assemblée générale. Il est stipulé dans le procès-verbal que le comité d'animation décide à la suite d'un vote, de ne plus s'occuper des infrastructures du stade de Champagnat, filet de tennis et hand-ball, panneaux de basket. Mme le Maire, Patricia BOUDET et Angéline PUGEAUT précisent que lors de l'assemblée générale, à aucun moment ils en ont parlé. M. RODOT a été convoqué en mairie mais il n'a pas donné de réponse.

TOUR DE TABLE :

BOUDET Patricia :

Jeudi 7 octobre 2024, réunion sentiers et randonnées à Louhans. Il a bien été précisé que l'entretien est à la charge de la commune.

Le mardi 12 octobre 2024, réunion correspondant défense à Louhans à Chateaurenaud. Il en est ressorti que les collectivités devaient sensibiliser les habitants sur l'intérêt d'assister aux cérémonies de commémoration.

Lecture du compte rendu du conseil d'école. L'effectif total sur le regroupement pédagogique intercommunal est de 68 enfants dont 23 à Joudes et 45 à Champagnat.

Le 14 décembre 2024 distribution des colis 30 personnes seules, 11 colis couple.

Le pot de Noël des employés communaux le vendredi 20 décembre 2024 à partir de 18h.

PUGEAUT Angéline :

RAS

FERRIER Antoine :

Devis pour déboucher les buses à Arbuans pour 120 mètres linéaires par la SARL HUSSON, pour une somme de 654.50 € TTC.

Isabelle ROUSSE demande s'il est possible de vérifier les fossés et buses sur Louvarel, car à proximité de M. et Mme MOISSONNIER, l'eau part dans leur terrain.

PIGNON Patrick :

GAEC de Marciat souhaite drainer un champ au Moulin Rouge mais les fossés sont bouchés, donc le drain va amener encore plus d'eau. Il faudrait prévoir les fossés dans ce secteur car l'eau passe déjà sur la route.

CROSET Richard :

Concernant l'absence d'eau à la fontaine devant chez M. PONSOT, il s'y est rendu avec Antoine FERRIER, Patrick PIGNON et Luc VARROT pour trouver les raisons. Il semblerait qu'il y ait une fuite dans le terrain, les conduites étant en béton, il est très difficile d'en déterminer le lieu. Le coût des recherches et les réparations éventuelles seraient beaucoup trop élevés.

Ils vont attendre qu'il fasse meilleur pour tenter de trouver le passage de l'eau. Patricia BOUDET conseille de rencontrer Jean Pierre SALISSON pour avoir l'origine de cette source. Donc pour la Fontaine, c'est toujours en cours.

JOUSEAU Estelle :

Concernant le recrutement pour remplacer Bertrand, Estelle voudrait savoir où en sont les démarches. Mme le maire précise que c'est en cours.

Elle demande également qui va reprendre la liste de distribution de M. VARROT Luc. Il s'agit temporairement de Patricia BOUDET en attendant de tout répartir

ROUSSÉ Isabelle :

Dans le cadre des ZAER, nous avons eu le représentant du groupe WEB Energie du Vent SAS. Ils sont venus présenter leur entreprise, le déroulement et la mise en place de projets. Ils proposent des éoliennes et des panneaux photovoltaïques. Nous les avons immédiatement informés que nous ne voulions pas d'éolienne. Ça ne pose aucun problème, ils proposent des panneaux photovoltaïques en parc sur prairie. Il s'agit d'agrivoltaïsme, c'est-à-dire des parcelles occupées en location ou propriété d'agriculteur. Une première étude a été réalisée sur notre commune et des zones ont été suggérées. Ils prennent en considération aussi bien les pentes, la nature des sols et l'implication dans le paysage. De plus, pour aboutir dans les projets, il faut une surface optimum d'environ 10 hectares. Pour la mairie, aucun secteur ne semble rentrer dans les critères initiaux, seuls des terrains privés sont évoqués.

Séance close à 22h15

La secrétaire de séance

ROUSSÉ Isabelle



Mme le maire

BUISSON Fabienne

